

EPE / SPA

NIF : 000216001808337

SIEGE SOCIAL : ROUTE NATIONAL N° 5 CINQ MAISONS MOHAMMEDIA-ALGER

**DIRECTION GENERALE  
DIVISION ACHATS, MOYENS ET PATRIMOINE  
DIRECTION ADMINISTRATION DES MARCHES  
AVIS DE CONSULTATION NATIONALE  
N°03/AT/DG/DAMP/DAM/2021(relance)**



Algérie Télécom informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation nationale N° 41/AT/DAMP/DAM/2020 (relance) portant sur **DEPLOIEMENT, INTEGRATION ET MISE EN SERVICES DE LA SOLUTION DE MESSAGERIE MICROSOFT EXCHANGE, AINSI QUE LA MIGRATION DE LA PLATEFORME DE MESSAGERIE EXISTANTE, Y COMPRIS LA FORMATION;** a été déclarée infructueuse.

De ce fait, cette consultation **est relancée** sous le numéro **03/AT/DG/DAMP/DAM/2021 (relance)** pour **DEPLOIEMENT, INTEGRATION ET MISE EN SERVICES DE LA SOLUTION DE MESSAGERIE MICROSOFT EXCHANGE, AINSI QUE LA MIGRATION DE LA PLATEFORME DE MESSAGERIE EXISTANTE, Y COMPRIS LA FORMATION.**

**Condition de participation :**

La présente consultation s'adresse uniquement aux intégrateurs de solutions qui sont installés en Algérie, ayant la qualité de partenaire Microsoft, avoir réalisé au cours des Six (06) dernier années au minimum un projet similaire, appuyé par une attestation de bonne exécution ou l'équivalent.

Les soumissionnaires intéressées doivent justifier leur qualité par une attestation de partenariat Microsoft en cours de validité délivré par ce dernier.

Les représentants des sociétés intéressées peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet de l'entreprise** à l'adresse ci-après:

**ALGERIE TELECOM – DIRECTION GENERALE  
DIVISION ACHATS, MOYENS ET PATRIMOINE  
DIRECTION ADMINISTRATION DES MARCHES  
DEPARTEMENT PREPARATION DES CONTRATS ET COMMANDES  
SERVICE GESTION DES CONSULTATIONS BLOC « D »  
RN N°05 CINQ MAISONS, MOHAMMADIA, ALGER.**

Contre le versement auprès de la banque BNA, d'un montant de Deux mille Dinars **(2.000,00 DA)**, non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire : n°001006480300000001/42.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

**Les offres doivent être composées :**

- 1- **D'un dossier administratif :** Inséré dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **dossier Administratif** ».
- 2- **D'une offre technique :** Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre technique** ».
- 3- **D'une offre financière :** Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre financière** ».

EPE / SPA  
NIF : 000216001808337

**SIEGE SOCIAL : ROUTE NATIONAL N° 5 CINQ MAISONS MOHAMMEDIA-ALGER**

Les deux offres, technique et financière et le dossier administratif, accompagnés des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme ne portant que la mention suivante :

**AVIS DE CONSULTATION NATIONALE**  
**N°03/AT/DG/DAMP/DAM/2021(relance)**  
**DEPLOIEMENT, INTEGRATION ET MISE EN SERVICES DE LA SOLUTION DE**  
**MESSAGERIE MICROSOFT EXCHANGE, AINSI QUE LA MIGRATION DE LA**  
**PLATEFORME DE MESSAGERIE EXISTANTE, Y COMPRIS LA FORMATION.**  
**« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

La durée accordée pour la préparation des offres est de **Quinze Jours (15 jours)** à partir du **21/01/2021**.

La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres le **04/02/2021 de 08h00 à 14h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

